



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 152/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Convention n° CC - 18782 de mise à disposition d'un maître-nageur
Profession Sport 38
Maison Départementale des Sports
7 rue de l'Industrie
38320 EYBENS Cedex

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec l'association Profession Sport 38 – Maison Départementale des Sports – 7 rue de l'Industrie - 38320 EYBENS Cedex, représentée par Monsieur Jean Michel LOSA, la convention n° CC-18782 de mise à disposition d'un maître-nageur, **Mme INGARGIOLA Julie** chargée de la surveillance des bassins de la piscine du quartier de Reynières du 93^{ème} Régiment d'Artillerie de Montagne à Varcès, pour les écoles primaires de Vif du 11 septembre 2023 au 10 juin 2024 :

- intervention sur la base de 70 heures (42€/h) réparties comme suit :
- ✓ 25 heures du 11 septembre au 21 décembre 2023 : soit **1050€**
 - ✓ 45 heures du 9 janvier au 6 juin 2024, soit **1890€**

pour un montant total s'élevant à **2940 € TTC** (deux mille neuf cent quarante euros).

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

TRANSMIS EN PRÉFECTURE LE :

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte est exécutoire à compter de sa publication et/ou notification.
Conformément au Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) dans les deux mois de sa publication et/ou sa notification.*

Fait à VIF, le 13 SEP. 2023

**Par délégation du Conseil Municipal,
le Maire**

Guy GENET

